



HAL
open science

Repenser la sécurité économique et écologique : un défi foncièrement politique

Andy Smith

► **To cite this version:**

Andy Smith. Repenser la sécurité économique et écologique : un défi foncièrement politique. Colloque : L'emboîtement des crises : politique, économie, écologie, Université Paris VIII; Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, Oct 2017, Paris, France. halshs-02293082

HAL Id: halshs-02293082

<https://shs.hal.science/halshs-02293082>

Submitted on 16 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Repenser la sécurité économique et écologique : un défi foncièrement politique

Andy Smith

Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux

Communication au colloque *L'emboîtement des crises : politique, économie, écologie*,
Université Paris Nord, 5-6 octobre 2017.

Introduction

Depuis au moins les années 1970, de nombreux économistes, géographes, sociologues et politistes ont souligné l'importance de ne plus séparer réflexion et action « économique » de leur rapport intrinsèque avec l'écologie. Nous savons tous que cet appel au changement n'a guère été entendu par la plupart des acteurs qui dominent l'activité économique et dans sa régulation (Rumpala, 2018). Grâce à la recherche, il existe également une documentation riche sur ce qui a provoqué cet état de fait. Schématiquement, ici deux lectures s'opposent :

- Pour les uns, on met en avant *le pouvoir* brut des acteurs dominants qui, grâce à leur capital économique et politique, ont réussi à maintenir en place un capitalisme productiviste peu soucieux de la protection de l'environnement (Crouch, 2004 ; Van Apeldoorn *et. al.*, 2009) ;
- Pour d'autres, il importe de braquer les projecteurs sur *les idées et les indicateurs* à la base de cette reproduction, et notamment ceux développés par les sciences impliquées dans la reproduction de l'activité économique et de sa légitimation politique (ex. l'économie -Laurent, 2016, ou l'écologie et notamment son courant « la modernisation écologique » : Carter, 2017).

L'objectif de cette communication est de combiner les éléments les plus saillants de ces deux perspectives de recherche afin d'identifier avec encore plus de précision les causes fondamentalement politiques de cette double crise économique et écologique. Pour ce faire, un cadre d'analyse sera d'abord développé qui, en définissant la politique comme *la mobilisation de valeurs pour changer les institutions et les positions de champs* (Smith, 2016 & 2017), se veut résolument anti-fataliste (partie 1). Partant de là, et dans un registre volontairement normatif, le reste du texte est centré sur comment la valeur de la Sécurité est actuellement constamment réduite à un simple calcul de bénéfices à court terme, alors qu'elle peut, et à mon avis qu'elle devrait, fournir une clé pour penser l'économie et l'écologie à la fois ensemble et dans un registre du « socialisme écologique » (partie 2). Illustré empiriquement en s'appuyant sur des recherches récentes sur la régulation politique de deux industries (l'agriculture et les médicaments) et de deux politiques économiques trans-industrie européennes (celles de la concurrence et du commerce extérieur), l'argument central de ce texte est que le rapport économie-écologie aurait pu être tout à fait différent que celui qui domine le capitalisme contemporain, et qu'il pourrait encore l'être.

1. Le cadre analytique : l'institutionnalisation de l'économie à la confluence des positions de champ et des hiérarchies de valeurs

Le point de départ de mon propos est de considérer que, comme toute activité sociale, l'activité économique est fortement structurée par les institutions, c'est-à-dire par les ensembles de règles, de normes et de conventions relativement stabilisés (Hall & Taylor, 2009). En contraignant l'activité politique tout en créant les conditions pour qu'elle puisse se dérouler de manière prévisible et durable, ces institutions ne sont jamais neutres, ni idéologiquement, ni en termes de leurs effets distributifs. Par conséquent, afin de saisir ce qui structure un segment de l'économie (ex. une industrie) il importe d'abord de cartographier ses institutions de manière diachronique afin d'identifier leur trajectoire et, surtout, de préciser ce qui a changé ou pas au cours de la période étudiée. Autrement dit, ce changement institutionnel, ou son absence, constitue ce que la recherche en économie politique doit tenter d'expliquer (sa variable dépendante). Afin de découvrir les causes du changement institutionnel ou de son absence, cependant, cette recherche doit puiser ses variables indépendantes, ses concepts et ses méthodes de recherche non pas dans le néo-institutionnalisme lui-même, mais dans les sociologies constructivistes du pouvoir (1.1) et de la politique (1.2) qui lui sont compatibles.

1.1 Une sociologie du pouvoir à la hauteur des enjeux : champs et positions de champ

Sans nier la portée heuristique d'autres concepts conçus pour saisir la distribution asymétrique du pouvoir dans les espaces sociaux (réseaux, configurations...), nous avons choisi celui de « champ » de Pierre Bourdieu (1992) pour deux raisons : d'une part, parce qu'il guide fermement la recherche empirique à cerner les concurrences entre acteurs au sein même de leur champ principal respectif et, d'autre part, parce que ce concept permet également de saisir les luttes inter-champ qui structurent l'ensemble de l'activité économique et politique.

Comme on le sait bien dans les sciences sociales françaises, un champ décrit un espace social au sein duquel des acteurs dotés de capital (matériel, relationnel, cognitif, symbolique) hétérogène, travaillent afin de déterminer, puis d'imposer leurs priorités. Par conséquent, chaque champ possède une hiérarchie, un ensemble d'enjeux récurrents, des règles du jeu et du « sens commun » partagé (Mérand, 2015). La concurrence au sein d'un champ est souvent féroce mais elle est généralement canalisée par ces règles et normes, ainsi que le déséquilibre de pouvoir qui les sous-tend (Itçaina, Roger, Smith, 2016, p. 38 ; Bourdieu, 1993, p. 30). Empiriquement, l'analyse sophistiquée en termes de champ implique de cartographier la distribution objective des capitaux des acteurs, ainsi que les positions des uns par rapport à d'autres (voir par exemple Georgakakis & Rowell, 2013 ; Lebaron, 2000)¹. Pour se faire, la recherche mobilise une analyse sociographique à travers le codage des biographies et des trajectoires des acteurs, celle de la presse spécialisée et les entretiens.

¹ Contrairement à ce que théorise l'analyse de réseaux, dans cette perspective « la distribution des forces » au sein d'un champ n'est pas établie sur la base de constats des contacts visibles entre acteurs. On cible plutôt les 'relations among organizations that may have no concrete ties to one another but that are, nevertheless, participants in the relations of force and contestation structuring the field as a whole' (Emirbayer and Johnson, 2004, p. 8 ; Bourdieu, 2013, p. 13). Il s'ensuit qu'un champ est une configuration de positions définie par voie d'enquête. Il n'est pas le simple reflet de comment les acteurs eux-mêmes perçoivent leur monde d'action respectif.

Sans aller complètement au bout dans cette production de données et dans son analyse statistique, pendant nos travaux récents sur l'agriculture (Itçaina, Roger, Smith, 2016) et sur l'industrie pharmaceutique (Ansaloni, Pariente, Smith, 2017), nous avons emprunté le concept de champ afin d'appréhender les espaces de luttes les plus saillants (notamment les champs économique, bureaucratique, scientifique, journalistique et celui qui regroupe des professionnels de la politique). Ce faisant, nous avons également proposé deux modestes prolongements théoriques. Le premier consiste à rompre avec toute présomption que chaque champ s'organise nationalement. Même si à notre connaissance le lien champ-nation n'a jamais été théorisé en tant que tel par Bourdieu, dans les faits un grand nombre d'analyses empiriques en termes de champ font comme si les frontières d'un champ vont de pair avec les frontières nationales. Or, il nous semble indispensable de considérer qu'un champ n'a pas de frontières géographiques ou politico-administratives. Certes, la distribution de capitaux dans son sein est affectée par l'impact différencié des échelles de régulation locale, nationale, européenne, voire globale. Mais cette distribution doit tout simplement être documentée empiriquement sans *a priori* territorialisés.

Le deuxième prolongement de l'analyse en termes de champ que nous avons proposé concerne les rapports inter-champs. Nonobstant le niveau d'autonomie relativement important que peuvent acquérir certains champs, celle-ci est toujours affectée à des degrés variés par les autres espaces sociaux qui l'entourent. Par exemple, au sein du segment « pharmaceutique » du champ économique, les sociétés comme Sanofi ou Teva se concurrencent directement, mais en même temps une partie de leur activité économique et politique est affectée par des institutions qui évoluent essentiellement au sein du champ bureaucratique (ex. concernant la fixation des prix), ou à la confluence des champs scientifique et bureaucratique (ex. pour ce qui concerne les autorisations de mise sur le marché des médicaments : les AMM). Frustré par une absence de précision chez Bourdieu concernant les rapports inter-champ², et en accord avec l'ontologie structuraliste à laquelle nous croyons fermement, nous avons proposé que, sauf cas exceptionnel, les relations inter-champ ne se régulent pas à travers la collusion entre « entrepreneurs politiques » - c'est-à-dire des acteurs qui, en raison de leur « habilité sociale » (*social skill*) réussissent à faire le lien entre une orientation prise dans un champ et celle prise dans un autre (c'est la thèse interactionniste de Fligstein et McAdam, 2012). Partant de l'observation empirique que chaque champ a une dynamique qui lui est propre (et que le travail des acteurs qu'il regroupe est dominé par celle-ci), nous faisons l'hypothèse que lors des moments rares où il y a synchronisation entre les objectifs politiques poursuivis dans deux ou plus de deux champs, celle-ci s'explique par un phénomène de « contingence structurée » et de « résonance accidentelle ». Cette hypothèse a été largement validée dans notre analyse de la réforme radicale de la politique viticole de l'Union européenne (UE) de 2008³. En même temps, il ne faut pas fermer la porte à la possibilité que du travail politique pour rassembler des acteurs de champs différents peut faire aboutir du changement institutionnel. Par exemple, un tel

² Par exemple, sa notion de « champ de pouvoir », c'est-à-dire un champ qui surplomberait les champs spécialisés, nous semble inopérante.

³ Contrairement aux analyses interactionnistes, nous avons trouvé aucune trace de collusions et d'activité « entrepreneuriale » effectuée par les acteurs localisés dans les champs économique, bureaucratique et scientifique. Une volonté convergente de réformer cette politique européenne a plutôt émergé dans ces trois champs pour des raisons différentes et sans concertation inter-champ.

travail a été constaté dans notre analyse de la réforme de l'autorisation des médicaments en France (Ansaloni, Pariente, Smith, 2017).

En résumé, afin de bien éclairer les institutions qui structurent l'activité économique, ainsi que leurs évolutions éventuelles, une sociologie du pouvoir est essentielle. Les positions obtenues dans les champs concernés impactent ces institutions, mais font partie elles-mêmes de ce que la recherche en économie politique doit élucider. Autrement dit, les institutions et la configuration de chaque champ sont les structures qui, en bornant l'activité socio-économique et politique, constituent ce que cette recherche doit expliquer.

1.2 Une sociologie de la politique recentrée sur les valeurs et leur hiérarchisation

Bien entendu, décrire les institutions et les champs n'expliquent ni leur émergence, ni leur progression dans le temps. Pour mettre au jour leur causalité il faut donc compléter un travail de recherche de type structuraliste par un autre davantage constructiviste centré sur les dispositions des acteurs. Plus exactement, il importe de mettre en lumière ce qui engendre des actions effectuées par chaque acteur en vue de modifier, ou de reproduire, les institutions et les champs. Le postulat défendu ici est que ce sont les valeurs des acteurs qui constituent ce lien de cause à effet. Par conséquent, la politique se définit le plus heuristiquement en la délimitant aux mobilisations de valeurs afin d'agir sur les institutions et les champs (Smith, 2016 & 2017). Précisons donc la centralité que nous accordons aux valeurs dans l'analyse politique avant d'en tirer les conséquences méthodologiques.

Afin d'expliquer ce qui motive les individus, les collectifs et les organisations à agir sur le monde social, depuis des décennies le constructivisme a bien entendu dépassé de loin les analyses en termes d'intérêt et de « choix rationnels ». Il a notamment montré que l'intérêt ou la rationalité d'un agent social est toujours une construction sociale informée et filtrée par sa socialisation. Autrement dit, pour tout un chacun la réalité est définie par un processus d'interprétation orienté par la cognition et le symbolique (Jobert & Muller, 1987 ; Hay, 2016). Mais il importe de revenir aux travaux fondamentaux de Weber (et notamment à ses notions d'*évaluations pratiques* et d'*étalons ultimes*) afin de rappeler qu'à la racine de l'interprétation se trouvent les valeurs, c'est-à-dire les représentations de ce qui est bien ou mal (Weber, 1992, p. 393-4 ; Kalberg, 2010, p. 138-131 ; Heinrich, 2017), autrement dit qui est perçu comme juste ou injuste (Verba 1987, p. 7). Plus exactement, les valeurs fournissent aux acteurs les critères qui sont mobilisés pour évaluer les institutions et les configurations de champ qui structurent la vie économique (et sociale). Il s'ensuit que dans l'analyse causale que nous tentons de mener à bien, une primauté est accordée aux valeurs en tant que '*the deep core*' des '*basic ontological and normative beliefs*' (Sabatier 1998, p. 103-4).

Or, bien entendu, la définition de chaque valeur ne tombe pas du ciel, ni se dessine en isolement d'autres valeurs complémentaires ou compétitives. Bien au contraire, l'activité politique consiste sans cesse à redéfinir les valeurs en tant que principes axiologiques⁴, ainsi

⁴ Comme l'écrit Heinrich, dans les sciences sociales on devrait s'intéresser moins à ce que les individus valorisent (par exemple, lorsqu'ils répondent aux sondages) et plus aux « principes en fonction desquels ils accordent de la valeur à certains objets », c'est-à-dire à « l'activité de production de jugements de valeur » (2017, p. 20 et 22). Selon elle, « la valeur n'est pas une donnée mais une création ». Mais les valeurs ne sont pas non plus créées *ex nihilo*. Elles sont « reconfigurées et mises à l'épreuve à partir de corpus existants » (p. 102 et 104).

qu'à les combiner de manière toujours inédites afin de peser sur les institutions et les positions de champ.

Or, pour bien des valeurs, par exemple la Liberté, il existe des définitions balisées plus ou moins en concurrence les unes avec les autres. De même, dans certains champs, les hiérarchies de valeurs⁵ sont aujourd'hui relativement stabilisées (ex. le primat accordé à la l'ordre par rapport à la justice dans le champ policier), alors que dans d'autres l'articulation entre les valeurs centrales fait l'objet de controverses larvées. Ceci est notamment le cas dans le champ économique où les valeurs de la Liberté et de la Sécurité se heurtent constamment, et ceci souvent par le truchement d'une troisième valeur : l'Égalité. Vu l'objet de cette communication, c'est donc bien l'activité politique autour de ces trois valeurs qui constituera le cœur de notre analyse. La section suivante approfondira cette construction d'objet, mais il importe déjà de tracer brièvement pourquoi ces trois valeurs nous sont aussi centrales.

La Liberté est évidemment une valeur qui structure la pensée et l'action politique des défenseurs de l'entreprise privée et de marchés les moins « entravés » par les règles ou les interventions des puissances publiques. Au-delà d'une position de pur principe, de tels acteurs croient que favoriser la Liberté est la meilleure manière pour encourager l'innovation, produire de la richesse et même pour s'assurer de sa distribution sociale la plus juste.

Cependant, au moins au sein de pays démocratiques, la Liberté doit toujours s'articuler avec la valeur de la Sécurité afin de faire en sorte que les plus puissants n'écrasent pas les impuissants et, ce faisant, leur liberté de vivre sans une domination excessive. Toutefois, comme nous le verrons plus avant dans la partie suivante, la Sécurité peut être définie de plusieurs manières. Vue de manière étroite, cette valeur peut se limiter à la sûreté (*safety*) des produits, par exemple celle des médicaments. En quel cas, cette valeur s'accorde relativement aisément avec celle de la Liberté. Néanmoins, sous un angle plus large, la Sécurité peut se définir extensivement comme la durabilité d'une activité économique, d'une industrie, voire d'un mode de vie d'une population toute entière (ex. celui des bassins miniers britanniques protégés par l'Etat jusqu'au milieu des années 1980, puis abandonnés).

Enfin, une troisième valeur, celle de l'Égalité, est fréquemment mobilisée pour affecter les institutions économiques et les positions de champ, et ceci autant chez les acteurs qui accordent une primauté à la Liberté que chez ceux qui consacrent cette place à la Sécurité. Pour les premiers, ce qui doit être égalisé est la possibilité de participer à la concurrence économique. Il est donc peu surprenant que les partisans de la Liberté prônent le plus souvent « l'égalité des chances », que ce soit sur le plan des individus (ex. en ce qui concerne le genre au travail) ou sur celui des entreprises (ex. en défendant une politique de la concurrence qui interdit les cartels). En revanche, du point de vue des acteurs pour lesquels la Sécurité doit primer sur la Liberté, l'Égalité doit au contraire être définie de manière plus complète afin de prendre en compte les différences de capital matériel, relationnel et symbolique qui font que les individus, les collectifs et les organisations ne commencent jamais leurs expériences respectives de la vie économique en partant de la même « ligne de départ » et en jouant sur un « terrain de jeu plat » (*level playing field*). C'est d'ailleurs pour cette raison que les défenseurs de la Sécurité considèrent que c'est à l'Etat d'intervenir lourdement pour faire en

⁵ Ces hiérarchies de valeurs sont les 'structured dynamic relations' (Schwarz, 2012, p. 8 ; Charles, 2015).

sorte que la concurrence économique se fasse tout en respectant une définition égalitaire de l'Égalité.

Comme je l'ai précisé ailleurs (Smith, 2016 et 2017), sur le plan analytique traquer comment les valeurs sont définies et hiérarchisées constituent donc une stratégie de recherche vitale afin d'identifier les causes du changement ou de la reproduction des institutions économiques et des positions de champ qui en sont leurs pendants. En décomposant le travail politique en trois processus clés –la problématisation, l'instrumentation, la légitimation- dans chaque cas étudié il s'agit de reconstituer, à l'aide d'une collecte de données systématique et rigoureuse⁶, les moments contingents, puis d'expliquer sociologiquement les prises de décision et les actes de pouvoir décisifs. En procédant ainsi, la recherche en économie politique se positionne résolument dans une posture anti-fataliste (Hay, 2007) qui permet de démontrer, et de proclamer haut et fort, que l'économie actuelle aurait pu se structurer autrement et pourrait encore être modifiée de manière profonde.

2. Pour un socialisme écologique : la Sécurité comme valeur centrale à reprendre en la repensant

A la différence de mes précédents écrits qui restent dans un registre analytique, l'objectif du reste de ce texte est de suggérer comment, à partir des résultats de recherches déjà obtenus, des institutions économiques et des positions de champ pourraient être modifiées dans un sens beaucoup plus respectueux des inégalités sociales et de l'environnement. Partant du schéma d'analyse présenté dans la partie précédente, mon postulat central est double : d'une part, il s'agit de convaincre les acteurs cherchant à réformer ces institutions et à reconfigurer ces champs que raisonner à partir d'une hiérarchie de valeurs renouvelée guiderait et faciliterait la réalisation des objectifs d'un « socialisme écologique »⁷ ; d'autre part, je considère que la clé de voute d'une telle hiérarchie de valeurs se trouverait dans la reprise en main (*reclaiming*) de la valeur de la Sécurité, puis dans sa mise au centre d'un grand nombre de projets politiques « verticaux » (par industrie ou secteur) et « horizontaux » (censés s'appliquer à tout dispositif vertical).

Pourquoi vouloir à tout prix « reprendre en main » la valeur de la Sécurité alors que depuis une vingtaine d'années ce mot a surtout été galvaudé afin de légitimer des politiques d'ordre domestiques et étrangères répressives (Bigo et Tsoukala, 2008) et tout sauf de gauche ? Ce choix se justifie sous trois angles. Le premier consiste tout simplement à rappeler que, depuis des décennies voire des siècles, la Sécurité a été fortement présente, directement ou indirectement, dans les travaux de nombreux idéologues de gauche (ex. Marx, Gramsci, Orwell ...). Ensuite, ce n'est pas parce qu'un mot a été confisqué par des adversaires politiques qu'on ne doit pas et qu'on ne peut pas le reprendre en main. Bien au contraire, reprendre la

⁶ En termes de méthode, les valeurs peuvent être traquées (*value tracing*) à travers l'analyse fine et longitudinale de documents officiels, de discours formels, de textes de statuts variés et, surtout, par voie d'entretien avec les acteurs impliqués dans la vie des institutions et des champs.

⁷ Ce terme a été proposé par Henri Sterdyniak pour qui « Les forces progressives ne peuvent se borner à prôner la redistribution par l'impôt ou la protection sociale. Elle doivent se donner le socialisme écologique de production comme perspective » (2016, p. 73). D'ailleurs, ce terme se rapproche à bien des égards de ce que Hay et Payne nomme comme du « capitalisme civique » : « the governance of the market, by the state, in the name of the people, to deliver collective public goods, equality and social justice » (2015, p. 3).

Sécurité en tant que valeur, et ceci en la requalifiant afin de la mettre en phase avec les enjeux sociaux et environnementaux contemporains, constituerait un acte politique hautement symbolique, voire même une prise de « judo » tactique fort habile. Mais la troisième raison pour réinvestir la valeur de la Sécurité, sans doute la plus importante, et qu'elle permet de repenser l'activité économique dans une perspective profondément écologiste et redistributive.

Sous le premier angle, définir la Sécurité en termes de durabilité d'une activité économique permet de penser tout à la fois sa viabilité à moyen et à long terme, ainsi que de prendre en compte ses retombées pour l'état de l'environnement. Agir au nom de cette Sécurité permettrait de guider l'acteur à refonder ou à bâtir de toutes pièces les institutions, les politiques publiques, et les politiques d'entreprise et syndicales autour de l'objectif du maintien en vie des activités économiques en phase avec la protection de l'environnement concernées et des espaces géographiques et sociaux qui les « hébergent ». Comme nous le verrons par la suite à l'aide d'exemples empiriques, fixer comme cap la défense de telles actions économiques constitue un deuxième avantage important : il permet de dégager et de légitimer une feuille de route pour du travail politique socialiste et écologique, et ceci à la fois en France et aux échelles de régulation puissantes que constituent l'UE et des organisations internationales.

De manière tout aussi importante, vue du socialisme écologique, la valeur de la Sécurité incorpore également la notion de la solidarité entre les êtres humains les plus et les moins favorisés, et ceci non seulement chez nous mais partout dans le monde. Autrement dit, agir au nom de la Sécurité humaine implique forcément de reformer les institutions et les politiques publiques pour faire en sorte qu'elles favorisent une redistribution équitable des richesses (Piketty, 2014). Ce faisant, respecter une définition égalitaire de la valeur de l'Egalité est au fond une condition même de la réalisation de la Sécurité telle que nous l'avons définie plus haut.

Afin de donner un aperçu de comment cette définition de la politique et, partant de là, celles des valeurs de la Sécurité et de l'Egalité, pourraient être mobilisées par les acteurs pour changer les institutions⁸ et les positions de champ, abordons maintenant quatre domaines d'activité socio-économique et politique majeurs.

2.1 Chantiers verticaux : l'agriculture et les médicaments

Agriculture et alimentation

La recherche en économie politique a clairement montré qu'en France, depuis le début des années 1960, cette industrie a été régulée en fonction d'une hiérarchie de valeurs où la Sécurité a largement cédé sa place à la Liberté et où la valeur de l'Egalité a progressivement perdu de sa force. Traduite en institutions productivistes (ex. les prix garantis, les exportations subventionnées), et gouvernementalisée à l'échelle de l'UE dès 1964 à travers la Politique agricole commune (PAC), cette réhiérarchisation de valeurs a été réalisée à travers des prises de pouvoir dans les champs bureaucratique (par les ingénieurs d'Etat au Ministère de

⁸ Comme l'a théorisé Selznick, « to institutionalize means to infuse with values » (1957, p. 16-17).

l'agriculture), économique (par les agriculteurs « modernisateurs » et la grande distribution) et scientifique (par les agronomes et les chimistes) (Muller, 1984 ; Fouilleux, 2003 ; Roger, 2010). Nonobstant les critiques qui se répandent depuis plus de quarante ans de ses effets néfastes pour l'environnement, pour la distribution des richesses entre agriculteurs et pour la qualité de l'alimentation produite, ce modèle dirigiste de l'agriculture n'a cessé d'être reproduit (Ansaloni & Smith, 2017). Bien évidemment, ce n'est pas l'endroit pour refaire toute l'histoire récente de l'agriculture française et européenne. Ce qui importe plutôt ici c'est de pointer le travail politique effectué depuis plus de soixante ans autour des valeurs de la Sécurité et de la Liberté, puis de tracer les grandes lignes de comment et pourquoi une reprise en main de la Sécurité pourrait enclencher un déplacement significatif des institutions qui structurent cette industrie, ainsi que des espaces de positions dans les champs concernés⁹.

Rappelons qu'en France, jusqu'aux années 1950 l'agriculture, et plus généralement le monde rural a été régulé dans l'objectif de maintenir une paysannerie importante sur la terre et, ainsi, participer à la stabilité d'une République conservatrice dominée par « un bloc de droite » (Amable et Palombarini, 2017, p. 8). Au sein de ce modèle sectoriel, définie de manière restrictive comme le maintien des pratiques existantes et donc « traditionnelles », la valeur de la Sécurité a été centrale. En effet, comme le problème public agricole de cette époque a consisté à faire perdurer les pratiques culturelles et les équilibres sociaux au nom de « la tradition », son instrumentation s'est réduite à des aides ponctuelles en temps de crise et à la protection des importations à travers les droits de douane élevés. Animés davantage par la valeur de la Liberté, les « modernisateurs » qui ont pris le pouvoir dans les années 1960 ont donc requalifié la Sécurité comme une légitimation non seulement de leur propre prise du pouvoir, mais aussi de nouvelles institutions visant à inciter à une intensification de l'agriculture nationale, ainsi que de l'augmentation massive de ses exportations dans le monde entier. Certes, en raison de critiques des externalités négatives de cette intensification, du coût de la PAC et de la libéralisation des politiques agricoles imposées par l'OMC, depuis les années 1990 les défenseurs du modèle intensif ont dû modifier certains de leurs discours et pratiques. Mais jugé en termes d'institutions et de positions de champ, l'essentiel de leur modèle reste bien en place.

Afin de pouvoir enfin déstabiliser puis remplacer ce modèle agricole, une reprise en main de la Sécurité passerait nécessairement par une requalification et une revalorisation de cette valeur concernant à la fois la durabilité et la redistribution¹⁰.

Sur le plan de la Sécurité comme de la durabilité, les changements institutionnels nécessaires sont tout à la fois environnementaux et sanitaires. Ils concernent notamment :

- les pratiques agronomiques : interdictions de nombreux pesticides jugés nocifs, taxes sur les engrais artificiels (notamment ceux forts en nitrates) ;

⁹ Ce qui suit s'appuie sur une série d'enquêtes menées sur l'agriculture en France et à l'échelle de l'Union européenne depuis le début des années 1990, notamment une sur la viticulture en général (Itçaina, Roger, Smith, 2016) et une autre sur l'usage des pesticides en son sein (Ansaloni & Smith, 2014). En tout, plus de 150 entretiens ont été effectués avec les acteurs impliqués dans la reproduction ou le changement des institutions agricoles.

¹⁰ Ici il faut se garder de confondre nos propositions avec les termes indigènes de « sécurité alimentaire ». Alors que ces derniers ont initialement émergé afin de combattre les famines, depuis ils ont largement été récupérés par les défenseurs d'une agriculture intensive (Bernard de Raymond et Thivet, 2018).

- les pratiques d'importation et de distribution : taxes sur le coût du transport des aliments afin de favoriser les productions européennes (avec des exceptions pour les pays producteurs les plus pauvres) et, ou possible, les circuits courts ;
- les pratiques alimentaires des consommateurs : taxes sur les transformateurs qui abusent du sucre et du sel ; le renforcement d'une politique de santé publique alimentaire (notamment à travers une communication moins allusive).

Plus généralement, afin de réintroduire un horizon temporel en phase avec la production agricole, dans cette industrie une redéfinition de la valeur de la Sécurité viserait à engendrer davantage de durabilité dans le rapport entre les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs.

En effet, une telle réforme des politiques agricoles n'aurait pas de sens sans la relier fermement à une deuxième dimension de la Sécurité qui concerne la redistribution des richesses et des opportunités pour en produire. Sous cet angle, et toujours au nom de la Sécurité, il importe donc de changer les institutions existantes qui concernent :

- la superficie des exploitations : en favorisant celles de petite et moyenne taille, notamment à travers des « caps » sur les « paiements uniques » européens ;
- l'accès à la propriété : en reformant le droit foncier et les taxes foncières ;
- la formation professionnelle des agriculteurs : en l'ouvrant à des personnes en provenance d'une plus grande diversité d'origines sociales ;
- le prix des aliments de base vendus aux consommateurs : en les taxant moins que les produits alimentaires transformés et de luxe.

En résumé, longtemps considérées « irréformables », les politiques et les institutions agricoles doivent et peuvent être changées de manière profonde. Toutefois, plutôt que de simplement les ajuster à la marge une par une, il est indispensable de donner un sens politique à ce changement en plaçant la valeur de la Sécurité au centre de l'analyse et des plans d'action. Partant de là, il devient possible de décliner les transformations institutionnelles et celles des positions de champ dont la justification pourrait vite devenir une évidence pour une partie majoritaire du grand public.

L'industrie des médicaments

Si mieux satisfaire les besoins alimentaires de ces populations constitue un objectif politique économique et environnemental majeur, améliorer leur santé en est clairement un autre. Par rapport à cet objectif, développer les médicaments pertinents n'est, bien entendu, qu'une réponse partielle. Il n'en reste pas moins qu'agir politiquement sur le secteur de la santé sous cet angle permet d'en toucher bien d'autres¹¹.

Pour commencer, rappelons que jusqu'au début des années 1970, l'industrie pharmaceutique s'est développée en France à partir d'une pléthore de PME familiales et d'une quasi-absence de régulation politique (Chauveau, 1999). En effet, à bien des égards le libéralisme de la

¹¹ Le développement qui suit s'appuie sur trois enquêtes que nous avons effectuées avec les collègues entre 2011 et 2016. La première a concerné le gouvernement européen de l'industrie pharmaceutique (Montalban, Gorry & Smith, 2014), la deuxième une analyse de sa situation en France (Bélis-Bergouignon et al., 2014) et la dernière a porté sur le retrait du marché de certains médicaments (Ansaloni et Smith, 2016 ; Smith, 2017). En tout, autour de 120 entretiens ont été effectués.

Troisième République s'était maintenu en vie au sein des segments des champs économique, bureaucratique et scientifique consacrés aux médicaments. Ce n'est que suite à une série de scandales sanitaires (notamment celui de la Thalidomide), que l'Etat s'est mis à introduire un système plus strict d'Autorisations de mise sur le marché (AMM) fondé sur l'évaluation des résultats d'essais cliniques systématisés. Or, la consolidation de ces deux institutions (les AMM et les essais cliniques) a notamment eu pour effet de faire un tri entre les firmes pharmaceutiques sur la base de leurs capacités de capitalisation respectives. S'en est suivie une phase de concentration de l'industrie à travers des fusions et acquisitions qui ont produit des corporations comme Sanofi. L'Etat a largement appuyé ce développement expansionniste en participant fortement à l'approfondissement de deux autres institutions complémentaires : les brevets et les prix administrés. En accordant un haut niveau de protection aux « innovations » proposées par les entreprises pharmaceutiques à travers des droits de propriété intellectuelle, les brevets ont consolidé les sociétés fortement capitalisées en les encourageant à entrer en bourse. Par ailleurs, les prix élevés obtenus à travers un système de fixation administré peu transparent, et largement prise en charge par le système de sécurité sociale national, a également favorisé l'expansion des grandes corporations nationales et multinationales, ainsi que leur soutien au sein du champ bureaucratique (Bélis-Bergouignon *et. al.*, 2014).

Aujourd'hui, sauf en matière de prix, cette industrie est très largement gouvernée à l'échelle de l'Europe (Hauray, 2006) où prédominent tout à la fois un engagement formel à inciter à l'innovation thérapeutique à travers la « libre concurrence » des entreprises, et une protection des grandes corporations par voie de brevets toujours aussi conservateurs en termes de modes de traitement et, surtout, de positions de champs. Au sein de ce modèle, la valeur de la Sécurité est parfois brandie afin de souligner la contribution des entreprises pharmaceutiques les plus performantes au bien-être des populations européennes. Toutefois, en reprenant en main cette valeur, il deviendrait possible à la fois de redistribuer les chances de ceux qui participent à l'industrie au quotidien et, plus largement, d'augmenter la durabilité des systèmes de santé nationaux.

Redistribuer les possibilités de jouer un rôle central dans la production et la commercialisation des médicaments passerait notamment par la mise en place d'une concurrence inter-entreprise plus équitable et plus tournée vers la sécurité *sanitaire* des traitements :

- entre petites et grosses entreprises (en redistribuant une partie importante des essais cliniques au sein d'organismes de recherche publics ; en interdisant les batailles juridiques coûteuses qui favorisent toujours les grosses entreprises
- entre producteurs de médicaments « de princeps » et producteurs de génériques.

Par ailleurs, recadrer les institutions de l'industrie pharmaceutique au nom de la valeur de la Sécurité permettrait également d'améliorer la durabilité de cette activité économique sous au moins deux angles :

- d'une part, en abordant de front la durabilité des systèmes de santé national en baissant les prix accordés aux producteurs de médicaments ;
- d'autre part, en réduisant la consommation des médicaments, on aborderait le problème environnemental qu'elle ne manque pas de produire en matière de pollution des sols et des nappes phréatiques.

En somme, tout comme pour l'agriculture, les élites politiques de nos jours ont fortement tendance à considérer que l'industrie pharmaceutique est intouchable. A regarder de plus près, elle ne l'est certainement pas. En équipant les acteurs en faveur du changement d'une hiérarchie de valeurs en phase avec les enjeux esquissés plus haut, on pourrait changer non seulement les institutions de cette industrie, mais aussi les systèmes de santé tout entiers dans un sens plus que positif.

2.2 Chantiers horizontaux : les politiques de concurrence et de commerce extérieur

Prôner puis instituer le socialisme écologique industrie par industrie au nom de la Sécurité est indispensable. Mais il importe en même temps de compléter cette stratégie par une autre consistant à réformer des politiques trans-industrie majeures qui touchent la quasi-totalité des entreprises. C'est la raison pour laquelle nous aborderons successivement les politiques de concurrence et de commerce extérieur, tout en soulignant leurs interdépendances.

A quoi ressemblerait une politique de concurrence de gauche ?

De nos jours, les politiques de concurrence sont le plus souvent dépeintes comme étant les outils fétiches de néo-libéraux acharnés pour lesquels tout ce qui compte est la liberté des entreprises à lutter entre elles au sein de marchés les plus déréglementés que possible. S'il est exact de considérer que certains dirigeants d'entreprise sont en effet animés par une telle utopie, et que certaines variantes de politique de la concurrence vont également dans ce sens d'un libéralisme extrême, à regarder de plus près on constate que la plupart des élites économiques ne désirent pas travailler dans des industries et des marchés aussi dérégulés que cela. De plus, et de manière encore plus importante, certaines politiques de concurrence visent déjà des objectifs tout autres, voire même les biens publics de type centriste tels que les marchés du travail réglementés, une certaine protection de l'environnement et un commerce international apaisé. Ces deux éléments d'analyse montrent donc que les institutions mises en place par les politiques de la concurrence peuvent potentiellement réguler une dimension cruciale du capitalisme : la compétition entre les entreprises. Cependant, afin de faire en sorte que ces institutions puissent jouer un rôle encore plus ambitieux au sein d'une régulation socialiste et écologique du capitalisme, à nouveau il est tout d'abord nécessaire de remettre la valeur de la Sécurité au centre d'une hiérarchie de valeurs à même de redistribuer les positions dans les champs économique, bureaucratique et juridique¹².

Rappelons tout d'abord que les politiques de concurrence semblables à celles de nos jours trouvent leur genèse aux Etats-Unis à la fin du 19^e siècle en faisant partie d'une critique forte de la domination de nombreux marchés et industries engrangés par des grosses sociétés privées. Afin de combattre les pratiques jugées anti-concurrentielles de ces corporations (« trusts »), un mouvement social est arrivé à se faire entendre par une partie de la justice

¹² Ce paragraphe s'appuie surtout sur une enquête menée entre 2010 et 2013 sur la politique de la concurrence communautaire (Montalban, Ramirez, Smith, 2014), ainsi que sur son prolongement à l'échelle nationale en France et au Royaume-Uni (Smith, 2013). En tout, une vingtaine d'entretiens a été effectuée, ainsi qu'une analyse systématique des décisions prises en matière de pratiques déloyales dans les deux pays précités. En ce qui concerne la dimension historique de la politique de concurrence communautaire, nous l'avons investie auparavant en analysant le travail politique du commissaire européen chargé de la concurrence entre 1989 et 1992, Leon Brittan (Joana et Smith, 2002).

américaine. Plus exactement, à travers une série de lois fondamentales¹³, puis de la jurisprudence, un corpus de droit a été mis en place en vue de contrôler à la fois la concentration de la propriété dans chaque industrie et les pratiques économiques de ses firmes respectives. Cette législation a donc légitimé des interventions de la part du *Justice Department* et de la *Federal Trade Commission* en vue de l'interpréter et de la faire respecter. Même si rétrospectivement la tentation est forte de réduire cette mobilisation sociale et juridique à un approfondissement des actions animées par la valeur de la liberté, les histoires plus rigoureuses nous ont montré que celle de la Sécurité était tout aussi présente dans les constructions de problème, les instrumentations et les modes de légitimation de l'époque (Chandler, 1977). Cette présence s'est manifestée notamment à travers la priorité accordée par la justice et l'administration américaines à la réduction drastique des barrières à l'entrée, la décomposition imposée de certains monopoles (tel *Standard Oil*) et l'interdiction des cartels. Même si par la suite la corporation géante a connu une relégitimation certaine au sein du capitalisme américain et que, de nos jours, sa politique de concurrence est davantage marquée par la valeur de la Liberté que celle de la Sécurité, la puissance potentielle d'une régulation de la compétition inter-firme demeure.

En effet, ce potentiel est plus facile à discerner en Europe où, depuis les années 1960, la Direction générale de la Concurrence (DG COMP) de la Commission européenne n'a cessé de développer une doctrine communautaire en la matière, puis de la faire appliquer à travers des décisions, leur défense devant la Cour de Justice et, depuis, 2003 l'animation d'un *European Competition Network* qui regroupe toutes les agences nationales spécialisées des Etats-membres (Warloutzet, 2017 ; Smith, 2013). Comme nous l'avons montré ailleurs (Montalbon, Ramirez & Smith, 2014), si, fondée sur les principes de l'ordo-libéralisme allemand, cette doctrine est restée relativement stable jusqu'au milieu des années 1990, depuis elle ne cesse de connaître des oppositions et des luttes fortes entre les ordo-libéraux (pour qui la libre concurrence est un but en soit) et les défenseurs d'une « Ecole de Chicago du droit et de l'économie » (pour qui l'efficacité des marchés pour le consommateur doit primer sur les principes abstraits de droit de la concurrence).

Ce qui manque cruellement dans le débat est une doctrine « de gauche » de la concurrence inter-firme, et plus spécifiquement celle d'un socialisme écologique. Or, partant d'une définition de la Sécurité qui la place fermement au niveau de l'industrie (et non pas à celui de la firme), tout en garantissant que la Sécurité de n'importe quelle industrie ne prime jamais sur celle de la société concernée toute entière, il devient tout à fait possible de tracer une telle doctrine, ainsi que les bases d'institutions qui sont à créer ou à refaire afin de la mettre en œuvre.

En ce qui concerne l'interdiction de pratiques déloyales, une telle doctrine permettrait de faire en sorte que ce ne sont pas uniquement le cas de cartels évidents qui soient sanctionnés par l'administration et par la justice. De manière bien plus importante, une politique de concurrence socialiste et écologique sanctionnerait également, et systématiquement, les abus de position dominants avérés (tels que la fixation de prix trop élevés ou la construction de barrières à l'entrée des marchés). En effet, il importerait de renforcer en personnel et en

¹³ Notamment le Sherman Antitrust Act de 1890, le Clayton Antitrust Act et le Federal Trade Commission Act de 1914, et le Celler-Kefauver Act de 1950.

formation professionnelle les administrations chargées d'enquêter sur les pratiques abusives des entreprises, tout en protégeant davantage juridiquement les salariés qui aident à leur révélation au grand jour (« les lanceurs d'alerte »).

Ensuite, pour ce qui concerne les concentrations des entreprises en général, et la génération de monopoles en particulier, il reviendrait à un Etat renforcé et réhabilité de faire respecter la Sécurité en tant que principe guidant les décisions des agences de la concurrence. Plus exactement, en dotant ces agences de personnel équipé de compétences en économie politique non néo-classique, il s'agirait de faire en sorte que l'Etat soit en mesure de produire des contre-expertises rigoureuses à même de pousser les entreprises concernées à justifier leurs acquisitions et fusions au nom de la Sécurité de l'industrie en question et des espaces politiques affectés.

Enfin, cette expertise-là doit également être appliquée à toute action étatique visant à intervenir dans les industries et les marchés. Appelées dans le langage de la concurrence « les aides d'Etat », de telles interventions peuvent être tout à fait légitimes si la Sécurité d'une industrie et/ou du pays est véritablement visée (sur le plan de la durabilité et sur celui de la protection de l'environnement). En effet, il me paraît logique et désirable que tout gouvernement socialiste et écologique intervienne dans les industries et les marchés davantage que les gouvernements au pouvoir de nos jours. Comme le disent Hay et Payne, ceci est même « un devoir civique » (2016, p. 15). Pour autant, il est très important que la justesse de chaque intervention économique soit démontrée, études approfondies à l'appui.

En résumé, contrairement aux idées reçues, une politique de concurrence socialiste et écologique est tout à la fois souhaitable et faisable. Mise en place et en œuvre au nom de la Sécurité, une hiérarchie de valeurs du type indiqué plus haut engendrerait à son tour des critères d'appréciation en termes de redistribution sociale et de durabilité socio-écologique. Plus généralement, une telle politique constituerait une manière puissante et cohérente de réconcilier au mieux le socialisme écologique et le capitalisme.

Une régulation du commerce extérieur exigeante et solidaire

Cela dit, de nos jours il est difficile d'imaginer comment un tel socialisme pourrait être mis en place dans un seul pays, voire même uniquement à l'échelle de l'UE. Dans un monde où les interdépendances économiques semblent vouées à rester profondes, il serait illusoire de se voiler la face concernant les entreprises concurrentes basées en dehors de l'Union. Comme il serait tout aussi utopique d'imaginer que leurs gouvernements respectifs se mettent spontanément à adopter un socialisme écologique en phase avec « le nôtre », la voie à prospecter est donc celle d'une régulation du commerce international multilatérale (via l'OMC), ou bilatérale (via les accords de commerce multiples), plus en phase avec la hiérarchie de valeurs à la base de cette idéologie balbutiante¹⁴.

¹⁴ Ce qui suit découle de trois enquêtes portant sur la régulation du commerce extérieur. La première a ciblé une controverse concernant les indications géographiques alimentaires (Smith, 2016, chap. 3), la deuxième a porté sur la commercialisation du Scotch Whisky (Smith, 2009) et la dernière sur la politique commerciale européenne (Carter, Ramirez, Smith, 2014). En tout, une cinquantaine d'entretiens a été effectuée.

Or, tout comme pour la politique de la concurrence, nous savons qu'actuellement la plupart des « gens de gauche » sont particulièrement méfiants à l'égard des politiques de commerce extérieur adoptées à l'échelle de l'OMC et, plus récemment, à travers des accords bilatéraux. Regroupés et caricaturés comme d'outils qui ne favorisent que le « libre échange », ces instruments d'action publique sont généralement rejetés en bloc, sans toutefois proposer grand chose à leur place.

Et pourtant, envisager une véritable politique de commerce extérieur de socialisme écologique à partir de la valeur de la Sécurité me semble tout à fait faisable et indispensable. Le premier pas dans cette direction consiste à renverser le crédo libéral que « le libre échange » international de biens et de services existe et que c'est lui qui assure la paix entre les nations. Depuis Ricardo, cette formule simpliste s'est largement imposée au nom de la Liberté et de sa théorie de « l'avantage comparé » qui prédit que « le marché » va finir par faire advenir des relations paisibles entre les pays participant aux échanges. De nombreuses critiques de cette théorie existent et je ne vais pas tenter de les reprendre ici. Ce qui importe surtout est de souligner que « le libre échange » n'a jamais existé et il n'existera jamais parce que 1) il y a, et il y aura toujours, les différences institutionnelles entre les pays producteurs qui « faussent » les échanges ; et 2) en raison des asymétries de pouvoir qui, dans presque tous les cas, déséquilibrent l'échange marchand (Singer, 2016). Par conséquent, ce qu'il faut plutôt essayer de légitimer et de faire advenir est un système de régulation des échanges fort fondé sur la valeur de la Sécurité. D'ailleurs, il me semble salutaire de préciser d'emblée que l'échange international est désirable uniquement s'il respecte la Sécurité environnementale des espaces géographiques et politiques concernés et contribue à un rééquilibrage des richesses entre et au sein de ces mêmes espaces.

Cette mise en avant de la valeur de la Sécurité mérite évidemment un développement plus long et qui prendrait appui sur des analyses et des écrits nombreux qui partagent globalement le sens politique qu'il indique et encapsule. Ce qu'il importe d'accentuer à ce stade est que ce début de définition de la Sécurité prend clairement appui sur une acceptation égalitaire de l'Égalité. Tout en permettant aux entreprises de certains pays du Sud de vendre leur produits et services au Nord et ainsi créer de la richesse chez elles, le soi-disant « libre échange » de nos jours est tout sauf égalitaire et ne peut plus légitimer le commerce international. Pour autant, il ne s'agit pas non plus de ne laisser aucune place pour la Liberté au sein d'un commerce international fortement régulé. Tout en le transformant pour le mettre au service de la Sécurité, le capitalisme continuera à impliquer une concurrence entre les entreprises qui resteront relativement libres de construire et de mettre en œuvre leurs stratégies économiques respectives. En revanche, cette compétition doit toujours respecter les règles et les normes du type de politique de concurrence esquissé dans le paragraphe précédent. En effet, c'est à travers une meilleure articulation entre les politiques de commerce extérieur et de concurrence que la Sécurité aura le plus de chance d'être véritablement respectée.

Quelles conséquences en tirer en matière d'instruments d'action publique ? Voici quelques possibilités :

- *chercher une véritable réciprocité internationale concernant les institutions qui structurent les échanges internationaux.* Afin d'avancer vers cet objectif, il faudrait réintroduire à l'échelle de l'UE des droits de douane, tout en appliquant un taux zéro

- pour les pays exportateurs qui, chez eux, respectent pleinement la protection de l'environnement, la redistribution significative des richesses et les droits de l'homme.
- *décourager activement la consommation de produits et de services de pays qui ne respectent pas ces institutions.* Cette action pourrait se faire d'abord en sanctionnant par voie de taxes sur leurs biens et services les entreprises de l'UE qui persistent à acheter auprès d'entreprises basées dans les pays « fautifs ». Les pouvoirs publics pourraient imposer ainsi une véritable « Responsabilité sociale des entreprises ». Mais il importe également de sensibiliser les consommateurs à travers un système de labellisation et d'étiquetage garanti et mis en oeuvre par l'UE et ses Etats¹⁵. Par cette voie, tout consommateur qui le veut pourrait prendre en compte le coût social et environnemental de chaque bien ou service qu'il achète ;
 - pratiquer ainsi une discrimination positive fondée sur une hiérarchie de valeurs explicite, transparente et revendiquée afin de devenir une force de proposition pour une régulation forte du commerce au sein des accords de commerce bilatéraux, ainsi qu'à l'OMC.

Au total, tout comme pour la politique de concurrence traitée plus haut, une politique de commerce extérieur socialiste et écologique est tout à fait envisageable et faisable. A condition de se donner l'armature en termes de valeurs et de capital pour la construire et l'imposer chez soi et ailleurs dans le monde.

Conclusion

Au fond, ce texte est une proposition à la fois analytique et normative. Pour le lecteur qui veut mieux comprendre ce qui structure l'activité économique, contemporaine et historique, et surtout ses causes politiques, la première partie propose une version réduite d'une grille d'analyse et d'une démarche de recherche développées plus longuement ailleurs. En mettant en avant l'importance des valeurs, de leurs hiérarchisations et de leurs articulations avec les positions de champ, nous espérons *a minima* convaincre que l'activité économique demeure tout à la fois fortement structurée et contingente. Les définitions de la Sécurité, ainsi que celles de la Liberté et de l'Égalité, qui prédominent aujourd'hui ne sont pas inscrites dans le marbre. Fabriquées par le travail politique et les luttes de pouvoir, elles peuvent être reformulées politiquement à travers des engagements multiples, longs et bien ciblés¹⁶.

Dans un registre volontairement normatif, la deuxième partie de ce texte a pris cette conclusion de recherche au pied de la lettre afin de proposer un certain nombre d'actions politiques qui pourraient être effectuées pour faire advenir une régulation de l'économie socialiste et écologique, et ceci en mettant en lumière les oppositions gauche-droite, voire en les « radicalisant » (Keucheyan, 2014, p. 41). Aux collègues académiques et aux participants au monde de l'action de dire si cet horizon, ainsi que les bribes de feuille de route proposées pour s'en rapprocher, les convainquent, voire les enchantent.

¹⁵ Un système étatique qui pourrait se nourrir de travaux de récupération de données et d'analyse fait sur la notation sociale des entreprises faites par certaines « plateformes » telles qu'EcoVadis.

¹⁶ Comme l'écrit Colin Crouch: « it is important to display hypocrisies as the indicate vulnerabilities that are the starting point for the discussion of alternatives » (2013b, p. 220) .

Références

- Amable B. Palombarini S. (2017) *L'illusion du bloc bourgeois. Alliances sociales et avenir du modèle français*, Paris, Raisons d'agir.
- Ansaloni M., Smith A. (2014) « Whither the State when it acts through markets? The case of pesticide reduction in the Bordelais », *Economic sociology european electronic newsletter*, Vol. 15(2).
- Ansaloni M., Smith A. (2017) « The Neo-Dirigiste reproduction of French Capitalism since 1980 », communication au congrès de l'*European Sociological Association*, Athens, 29 août-1 septembre.
- Ansaloni M., Pariente A., Smith A. (2016) 'Power Shifts in the Regulation of Medicines: An Inter-Field Analysis of a French Agency', *Critical Policy Studies*, 2017, DOI: 10.1080/19460171.2017.1314220
- Bélis-Bergouignan M-C., Montalban M., Sakinc E., Smith A. (2014) *L'industrie pharmaceutique : règles, acteurs et pouvoir*, Paris, La Documentation française.
- Benoît C. (2016) *Les transformations de l'accès au marché des médicaments en Angleterre et en France (1995-2015), une économie politique*, Phd. Dissertation, Sciences Po Bordeaux.
- Benoît C., Noguez E. (2017) 'Gouverner (par) les prix : la fixation des prix des médicaments remboursés en France?', *Revue française de sociologie*, forthcoming.
- Bernard de Raymond A., Thivet D., dir. (2018) *La sécurité alimentaire : la globalisation d'un problème public*, à paraître.
- Bigo D., Tsoukala A., eds. (2008) *Controlling Security*. Paris, Centre d'études sur les conflits/L'Harmattan.
- Bourdieu P. (1992) 'The Logic of Fields', in P. Bourdieu, *An Invitation to Reflexive Sociology*, Chicago: University of Chicago Press, pp. 94-114.
- Bourdieu Pierre (1993) 'Some properties of fields', in Bourdieu Pierre, *Sociology in Question*, London, Sage, pp. 72-77.
- Carter C. (2017) *The tangled politics of 'sustainability interdependence': Aquaculture, sustainability, territory, regulation and knowledge*, Manuscrit HDR, IRSTEA-Sciences Po Bordeaux.
- Carter C., Ramirez S., Smith A. (2014) « Trade Policy: All Pervasive but to What End? », in Smith Andy et Jullien Bernard (eds.), *The EU's Government of Industries. Markets, Institutions and Politics*, Abingdon, Routledge, p. 216-240.
- Chandler A. (1977) *The Visible Hand: The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge M.A, Harvard University Press.
- Charles N. (2015) *Ce que éduquer veut dire*, Paris, La Documentation Française.
- Chauveau S. (1999) *L'invention pharmaceutique. La pharmacie française entre l'Etat et la société au XXe siècle*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- Crouch C. (2004) *Post-Democracy*, Cambridge, Polity.
- Crouch C. (2013a) *Making Capitalism Fit for Society*, Cambridge, Polity.
- Crouch C. (2013b) « From Markets versus States to Corporations versus Civil Society? », in Schafer & W. Streeck, eds., *Politics in an age of Austerity*, London, J. Wiley, p. 219-238.
- Fligstein N., McAdam D. (2012) *A Theory of Fields*, Oxford, Oxford University Press.
- Fouilleux E. (2003) *La politique agricole commune et ses réformes*, Paris, l'Harmattan.
- Georgakakis D., Rowell J. eds. (2013) *The Field of Eurocracy: Mapping EU Actors and Professionals*. Basingstoke: Palgrave.
- Hall, P., Taylor R. (2009) 'Health, Social Relations and Public Policy', in P. Hall and M. Lamont (eds.) *Successful Societies. How Institutions and Culture Affect Health*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 82-103.
- Hay C. (2007) *Why We hate Politics*, Cambridge, Polity.
- Hauray B. (2006) *L'Europe du médicament. Politique, expertise, intérêts publics*, Paris: Presses de Sciences-po.
- Hay C. (2016) 'Good in a crisis: The ontological institutionalism of social constructivism', *New Political Economy*, 21(6): 520-535.
- Hay C., Payne A. (2015) *Civic Capitalism*, Cambridge, Polity.
- Heinrich N. (2017) *Des valeurs. Une approche sociologique*, Paris, Gallimard.
- Itçaina X., Roger A., Smith A. (2016) *Varietals of Capitalism. A Political Economy of the Changing Wine Industry*. Ithaca, Cornell University Press.
- Joana J., Smith A. (2002) *Les commissaires européens : technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Jobert B., Muller P. (1987) *L'Etat en action*, Paris, PUF.
- Kalberg, S. (2010) *Les valeurs, les idées et les intérêts. Introduction à la sociologie de Max Weber*, Paris: La Découverte.

- Keucheyan R. (2014) *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte.
- Laurent E. (2016) *Nos mythologies économiques*, Paris, Les liens qui nous libèrent.
- Lebaron F. (2000) *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil.
- Mérand F. (2015) 'Champ', in G. Devin, ed., *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris: CNRS éditions.
- Montalban M., Gorry Ph., Smith A. (2014) "The EU's Government of Pharmaceuticals: Incompleteness Embraced", Smith Andy et Jullien Bernard (eds.), *The EU's Government of Industries. Markets, Institutions and Politics*, Abingdon, Routledge, 2014, p. 115-138.
- Montalban M., Ramirez S., Smith A. (2014) "Competition Policy: Ever Present but Far from all-Conquering", in Smith Andy et Jullien Bernard (eds.), *The EU's Government of Industries. Markets, Institutions and Politics*, Abingdon, Routledge, p. 141-164.
- Muller P. (1984) *Le technocrate et le paysan*, Paris, Editions ouvrières.
- Piketty T. (2014) *Capitalism in the Twenty-First Century*, Cambridge M. A., Harvard University Press.
- Roger A. (2010) "Constructions savants et légitimation de politiques européennes. La circulation des saviors sur la vigne et le vin", *Revue française de science politique*, vol 60(6), p. 1091-1113.
- Rumpala Y. (2018) « Environnement », dans C. Hay et A. Smith, dir., *Dictionnaire du rapport capitalisme politique*, Paris, Presses de Sciences Po, à paraître.
- Sabatier P. (1998) 'The advocacy coalition framework: revision and relevance for Europe', *Journal of European Public Policy*, 5(1): 98-130.
- Selznick Ph. (1957) *Leadership in Administration*, Los Angeles, University of California Press.
- Singer P. (2016) *One World Now. The Ethics of Globalization*, Yale, Yale University Press.
- Smith A. (2009) 'How the WTO matters to industry: the case of Scotch whisky', *International Political Sociology*, June.
- Smith A. (2013) « Transferts institutionnels et politiques de concurrence : Les cas communautaire, français et britannique », *Gouvernement & action publique*, 2(3), p. 415-440.
- Smith A. (2016) *The Politics of Economic Activity*, Oxford, Oxford University Press.
- Smith A. (2017) 'The Economic Driven By Politics as Values: The case of Pharmaceuticals in France', *New Political Economy*, DOI: 10.1080/13563467.2017.1286638
- Sterdyniak H. (2016) « Quel pacte productif pour l'industrie française ? », dans *Sortir de l'impasse. Appel de 138 économistes*, Paris, Les liens qui nous libèrent, p. 67-73.
- Van Apeldorn B, Drahokoupil J., Horn L., eds. (2009) *Contradictions and Limits of Neoliberal European Governance*, Basingstoke, Palgrave.
- Verba S. (1987) *Elites and the Idea of Equality*, Cambridge M.A.: Harvard University Press.
- Warloutzet L. (2017) *Governing Europe in a Globalizing World*, Abingdon, Routledge.
- Weber M. (1992) *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon.